

COUPES D'ARGENT TROPHÉE BANQUE POPULAIRE DES ALPES CATÉGORIE U14

GARÇONS ET FILLES NÉS EN 2004-2005

RÈGLEMENT 2018

QUOTA DISTRICT POUR LES COUPES D'ARGENT TROPHÉE BPA

Garçons :

Quota de base pour chaque district :25

Quota complété par le nombre d'athlètes dans les 6 meilleurs points FFS pour les 2004 et dans les 4 meilleurs points FFS pour les 2005 (dernière liste en vigueur)

Filles

Quota de base pour chaque district :20

Quota complété par le nombre d'athlètes dans les 6 meilleurs points FFS pour les 2004 et dans les 4 meilleurs points FFS pour les 2005 (dernière liste en vigueur)

Exemple de quota en référence à la liste 118

Filles : Nombre de place 90

- Aravis : $20+4=24$
- Arve-Giffre : $20+3=23$
- Chablais : $20+1=21$
- Mont-Blanc : $20+2=22$

Garçons : Nombre de place 110

- Aravis : $25+2=27$
- Arve-Giffre : $25+3=28$
- Chablais : $25+1=26$
- Mont-Blanc : $25+4=29$

Chaque coordonnateur de district devra envoyer les noms à Patrick Blanc en fichier Excel ou SAV.

Chaque club organisateur disposera de 2 places supplémentaires.

DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE ET PRINCIPE DES ÉPREUVES

- Deux épreuves techniques (GS SL) fin janvier
- Deux épreuves super géant le même jour mi février
- Deux épreuves techniques (GS SL) fin février
- Deux épreuves techniques (GS SL) début mars

Pour le calcul des points des super géant pour le classement régional trophée banque populaire des Alpes, le meilleur des 2 sera pris en compte ainsi que le temps du premier super géant rajouté au temps du deuxième super géant. (Temps total des 2 super géants)

Les épreuves techniques se feront en 2 manches avec des grands piquets de diamètre 25 ou 27 **avec une « manche sprint » associée.** La meilleure des deux manches et le temps total seront pris en compte pour le classement régional. Pour les points de la meilleure manche le coefficient sera de 0,5 alors qu'il sera de 1 pour temps total.

Prise en compte de toutes les épreuves pour le classement général. Si des coupes d'argent chevauchaient avec des courses nationales et/ou internationales et que des athlètes soient concernés, il pourra être décidé que les X meilleures coupes d'argent (idem ski chrono national tour) seraient prisent en compte pour le classement général, plutôt que la totalité.

Les « manches sprint » seront organisées pour les 20 meilleur(e)s des 2 premières manches, en alternant le résultat de la première et deuxième manche, et ensuite pour les 10 suivant du classement général. Cette épreuve ne sera pas prise en compte pour le classement régional coupe d'argent. Les 3 premier(e)s seront primé(e)s après chaque épreuve. (1 chèque cadeau)

Un classement spécifique « manche sprint » sera tenu à jour en plus du classement des coupes d'argent, avec attribution des points (coupe du monde). Le classement apparaîtra sur le site du comité Mont-Blanc après chaque épreuve.

En fin de saison le classement des « manches sprint » permettra d'attribuer des lots (a déterminer) au 3 premiers:

FINALE COUPE D'ARGENT

Epreuve : Slalom parallèle.

- Hommes = 32 meilleurs points au total du classement coupe d'argent U14
- Dames = 32 meilleurs points au total du classement coupe d'argent U14

NB : Les absent(e)s ne seront en aucune manière remplacé(e)s le jour même. Les remplaçant(e)s seront désigné(e)s au moins 48 h avant l'épreuve par le coordonnateur.

Obligation pour le Club organisateur

Mise en valeur du partenaire Banque populaire des alpes avec un logo sur listes de départ et sur listes résultats. Photos et résultats à envoyer à la presse locale.

Prévoir une remise de lot pour les 5 premier(e)s du classement de la course

Prévoir une remise de lot pour les 3 premier(e)s du classement de la manche sprint.

Obligation pour le club organisateur de proposer un traceur d'une autre station pour le traçage des deuxièmes manches des épreuves techniques sur l'ensemble du circuit coupe d'argent.

MATERIEL

1 seule paire dans chaque discipline sera autorisée pour les compétitions par discipline sauf précision de l'organisateur.

- 1 seule paire pour les épreuves de géant.
- 1 seule paire pour les épreuves de slalom
- 1 seule paire pour les épreuves de super géant (taille limitée à 205cms)

- Taille minimale des skis pour toutes les disciplines : 130 cm
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline.
- Art RIS 6 : Les casques dont la structure est souple à hauteur des oreilles ne sont permis qu'en slalom.

Ski Ht: 50 mn
Chaussures Ht : 45 mn

Nombre changement de direction en géant 13 à 18% ([Lien tableau](#))

Il est fortement préconisé par le responsable alpin du comité Mont-Blanc que pour les coupes de bronze et d'argent, la distance entre les portes de géant n'excède pas 23m, que la distance entre les portes de slalom n'excède pas 10m et que les figures soient tracées à 5m.

Préconisation sur l'utilisation des farts :

A- Recommandation :

La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories poussins (U 12) benjamins (U14) et minimales (U16) lors d'épreuves de niveau national ou régional.

B- Interdiction :

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.

L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

C- Sanctions :

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

CALENDRIER CHAMPIONNATS DE France U14 « BEN'J »

Voir lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2a.pdf>

- **Journées de sélection nationale pour courses TOPOLINO ET POKAL CUP L'ALPE D'HUEZ : mercredi 31 janvier (3 Manches GS 3 Manches SL)**
- **CHAMPIONNATS de France U14 "BEN'J" GS/SL/SG TROPHÉE CAISSE PEYRAGUDES du 13 au 15 mars 2017 - GS SL SG**

ORDRE DE DÉPART

Voir lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2a.pdf>

COQ D'OR

- **LES MÉNUIRES 28 au 31 mars 2018: Epreuves de pré qualifications et de qualifications en GS Finale : 1 GS 1 SKIER CROSS 1 PARALLELE**

CALENDRIER COURSES INTERNATIONALES

Voir lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2a.pdf>

QUALIFICATIONS COURSES INTERNATIONALES

Voir lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp2a.pdf>

QUOTAS MONT-BLANC POUR CHAMPIONNAT DE FRANCE

Hommes	35
Dames	35

SÉLECTION POUR QUALIFICATION TOPOLINO ALPE D'HUEZ

4 Garçons et 4 Filles

Procédure de sélection :

- Prise en compte des résultats des premières coupes d'argent
- 2 premièr(e)s du géant, 2premièr(e)s du slalom

SÉLECTION POUR PEYRAGUDES

Garçons et filles

- Les qualifié(e)s à la Topolino et Pokal cup
- 29 premiers au classement coupe d'argent moins les qualifiés Topolino et Pokal cup s'ils n'apparaissent pas sur le classement
- 4 places Districts (1 par District)

- 2 places comité (*Si ces places ne sont utilisées, prise en compte de la suite du classement intermédiaire coupe d'argent*).

QUOTAS MONT-BLANC POUR L'ACCÈS À LA FINALE COQ D'OR

- Hommes 20
- Dames 20

SÉLECTION POUR LA FINALE COQ D'OR

Garçons et filles

- Seront sélectionnés : Les 12 premiers et 12 premières du comité Mont-Blanc au classement Ben'J + 2 places par district